

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to PfP, MD, ICI, Australia, Colombia, Iraq, Japan, the Republic of Korea, Mongolia, New Zealand, Singapore and South Africa

OTAN SANS CLASSIFICATION

Communicable au PPP, au DM, à l'ICI, à l'Australie, à la Colombie, à l'Iraq, au Japon, à la République de Corée, à la Mongolie, à la Nouvelle-Zélande, à Singapour, à l'Afrique du Sud

**STANDARDIZATION
AGREEMENT**

**ACCORD DE
NORMALISATION**

STANAG 4679

**ENERGETIC MATERIALS,
SPECIFICATION FOR RED
PHOSPHORUS AMORPHOUS
MICROENCAPSULATED (FOR USE
IN PYROTECHNICS)**

**MATIÈRES ÉNERGÉTIQUES,
SPÉCIFICATION DU PHOSPHORE
ROUGE AMORPHE
MICROENCAPSULÉ (À USAGE
PYROTECHNIQUE)**

**EDITION/ÉDITION 1
25 May/mai 2018
NSO/0664(2018)SGA/4679**



**NORTH ATLANTIC
TREATY ORGANIZATION**

**ORGANISATION DU TRAITÉ
DE L'ATLANTIQUE NORD**

Published by
the NATO STANDARDIZATION OFFICE
(NSO)

Publié par
le BUREAU OTAN
DE NORMALISATION (NSO)

© NATO/OTAN
NATO UNCLASSIFIED
OTAN SANS CLASSIFICATION

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to PfP, MD, ICI, Australia, Colombia, Iraq, Japan, the Republic of Korea, Mongolia, New Zealand, Singapore and South Africa

OTAN SANS CLASSIFICATION

Communicable au PPP, au DM, à l'ICI, à l'Australie, à la Colombie, à l'Iraq, au Japon, à la République de Corée, à la Mongolie, à la Nouvelle-Zélande, à Singapour, à l'Afrique du Sud

25 May/mai 2018

**STANAG 4679
Edition/Édition 1**

LETTER OF PROMULGATION

LETTRE DE PROMULGATION

STATEMENT

The enclosed NATO Standardization Agreement (STANAG), which has been ratified by member nations, as reflected in the NATO Standardization Document Database (NSDD), is promulgated herewith.

DÉCLARATION

L'accord de normalisation OTAN (STANAG) ci-joint, qui a été ratifié par les pays membres dans les conditions figurant dans la Base de données des documents de normalisation OTAN (NSDD), est promulgué par la présente.

IMPLEMENTATION

This STANAG is effective upon receipt and ready to be used by the implementing nations and NATO bodies.

MISE EN APPLICATION

Ce STANAG entre en vigueur dès réception et est prêt à être mis en application par les pays et les organismes OTAN d'exécution.

The partner nations are invited to adopt this STANAG.

Les pays partenaires sont invités à adopter ce STANAG.

SUPERSEDED DOCUMENTS

This STANAG does not supersede any document.

**DOCUMENTS ANNULÉS ET
REPLACÉS**

Ce STANAG n'annule et ne remplace aucun document.

ACTIONS BY NATIONS

Nations are invited to examine their ratification of the STANAG and, if they have not already done so, advise the NSO of their intention regarding its implementation.

MESURES À PRENDRE PAR LES PAYS

Les pays sont invités à examiner l'état d'avancement de la ratification du STANAG et à informer, s'ils ne l'ont pas encore fait, le NSO de leur intention concernant sa mise en application.

Nations are requested to provide the NSO their actual STANAG implementation details.

Les pays sont priés de fournir au NSO des informations détaillées sur la mise en application effective de ce STANAG.

SECURITY CLASSIFICATION

This STANAG is a NATO UNCLASSIFIED document to be handled in accordance with C-M(2002)60.

CLASSIFICATION DE SÉCURITÉ

Ce STANAG est un document OTAN SANS CLASSIFICATION qui doit être traité conformément au C-M(2002)60.

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to PfP, MD, ICI, Australia, Colombia, Iraq, Japan, the Republic of Korea, Mongolia, New Zealand, Singapore and South Africa

OTAN SANS CLASSIFICATION

Communicable au PPP, au DM, à l'ICI, à l'Australie, à la Colombie, à l'Iraq, au Japon, à la République de Corée, à la Mongolie, à la Nouvelle-Zélande, à Singapour, à l'Afrique du Sud

RESTRICTION TO REPRODUCTION

No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system, used commercially, adapted, or transmitted in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise, without the prior permission of the publisher. With the exception of commercial sales, this does not apply to member or partner nations, or NATO commands and bodies.

RESTRICTION CONCERNANT LA REPRODUCTION

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, incorporée dans une base documentaire, utilisée commercialement, adaptée ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit (électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre), sans l'autorisation préalable de l'éditeur. Sauf pour les ventes commerciales, cela ne s'applique pas aux États membres ou aux pays partenaires, ni aux commandements et organismes de l'OTAN.



Zoltán GULYÁS

**Brigadier General, HUNAF
Director, NATO Standardization Office**

Zoltán GULYÁS

**Général de brigade aérienne, HUNAF
Directeur du Bureau OTAN de
normalisation**

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to PfP, MD, ICI, Australia, Colombia, Iraq, Japan, the Republic of Korea, Mongolia. New Zealand. Singapore and South Africa

OTAN SANS CLASSIFICATION

Communicable au PPP, au DM, à l'ICI, à l'Australie, à la Colombie, à l'Iraq, au Japon, à la République de Corée, à la Mongolie, à la Nouvelle-Zélande, à Singapour, à l'Afrique du Sud

STANAG 4679
Edition/Édition 1

STANAG 4679 Edition/Édition 1

**ENERGETIC MATERIALS,
SPECIFICATION FOR RED
PHOSPHORUS AMORPHOUS
MICROENCAPSULATED (FOR USE IN
PYROTECHNICS)**

**MATIÈRES ÉNERGÉTIQUES,
SPÉCIFICATION DU PHOSPHORE
ROUGE AMORPHE MICROENCAPSULÉ
(À USAGE PYROTECHNIQUE)**

The aim of this NATO standardization agreement (STANAG) is to respond to the following interoperability requirements.

Le présent accord de normalisation OTAN (STANAG) a pour but de répondre aux exigences d'interopérabilité suivantes.

INTEROPERABILITY REQUIREMENTS

EXIGENCES D'INTEROPÉRABILITÉ

This document has been developed based on the requirement to ensure that munitions used by NATO forces are safe. Safe munitions ensure high user confidence, enhancing military operations and especially interoperability between national forces participating in NATO multi-national operations. This includes the following life cycle aspects: design, manufacture, suitability for service, packaging, storage, transportation, and disposal.

Le présent document a été élaboré pour répondre à la nécessité de veiller à ce que les munitions utilisées par les forces de l'OTAN soient sûres. Les munitions sûres garantissent un degré de confiance élevé chez l'utilisateur, par une meilleure mise en œuvre, en particulier par une interopérabilité accrue des forces nationales participant à des opérations OTAN multinationales. Sont notamment concernés les aspects suivants du cycle de vie : conception, fabrication, aptitude au service, conditionnement, stockage, transport et élimination.

AGREEMENT

ACCORD

Participating nations agree to implement the following standard.

Les pays participants conviennent de mettre en application la norme suivante.

STANDARD

NORME

AOP-4679, Edition A

AOP-4679, Édition A

OTHER RELATED DOCUMENTS

AUTRES DOCUMENTS CONNEXES

None.

Aucun.

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to PfP, MD, ICI, Australia, Colombia, Iraq, Japan, the Republic of Korea, Mongolia. New Zealand. Singapore and South Africa

OTAN SANS CLASSIFICATION

Communicable au PPP, au DM, à l'ICI, à l'Australie, à la Colombie, à l'Iraq, au Japon, à la République de Corée, à la Mongolie, à la Nouvelle-Zélande, à Singapour, à l'Afrique du Sud

STANAG 4679
Edition/Édition 1

NATIONAL DECISIONS

The national decisions regarding the ratification and implementation of this STANAG are provided to the NSO.

The national responses are recorded in the NATO Standardization Document Database (NSDD).

IMPLEMENTATION OF THE AGREEMENT

This STANAG is implemented when a nation has issued the necessary orders or instructions to the relevant authorities putting the procedures detailed in this agreement into effect.

CASG Exchange of Technical Data

Data developed in accordance with this STANAG and related AP(s) shall be made available to other NATO nations participating in a collaborative weapon development or procurement programme upon receipt of a request submitted through appropriate national channels.

Nations are invited to report on their effective implementation of the STANAG using the form in Annex H to AAP-03(J).

Partner nations are invited to report on the adoption of the STANAG using the form in Annex G to AAP-03 (J).

DÉCISIONS NATIONALES

Les décisions nationales concernant la ratification et la mise en application du présent STANAG sont communiquées au NSO.

Les réponses nationales sont consignées dans la Base de données des documents de normalisation OTAN (NSDD).

MISE EN APPLICATION DE L'ACCORD

Le présent STANAG est mis en application par un pays dès que celui-ci a transmis aux autorités concernées les ordres ou instructions nécessaires à la mise en vigueur des procédures qu'il énonce.

Échange de données techniques du CASG

Les données recueillies conformément aux prescriptions du présent STANAG et de l'AP/des AP correspondantes devront être communiquées aux autres pays de l'OTAN participant à un programme de développement ou d'acquisition d'armes en coopération, sur demande soumise par les voies nationales appropriées.

Les pays sont invités à rendre compte de la mise en application effective du présent accord au moyen du formulaire figurant à l'Annexe H à l'AAP-03(J).

Les pays partenaires sont invités à rendre compte de l'adoption du présent STANAG au moyen du formulaire figurant à l'Annexe G à l'AAP-03(J).

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to PfP, MD, ICI, Australia, Colombia, Iraq, Japan, the Republic of Korea, Mongolia. New Zealand. Singapore and South Africa

OTAN SANS CLASSIFICATION

Communicable au PPP, au DM, à l'ICI, à l'Australie, à la Colombie, à l'Iraq, au Japon, à la République de Corée, à la Mongolie, à la Nouvelle-Zélande, à Singapour, à l'Afrique du Sud

STANAG 4679
Edition/Édition 1

REVIEW

This STANAG is to be reviewed at least once every three years. The result of the review is recorded within the NSDD.

Nations and NATO bodies may propose changes, at any time, through a standardization proposal to the tasking authority (TA), where the changes will be processed during the review of the STANAG.

TASKING AUTHORITY

This STANAG is supervised under the authority of:

RÉEXAMEN

Le présent STANAG doit être réexaminé au moins une fois tous les trois ans. Le résultat de ce réexamen est consigné dans la NSDD.

Les pays et les organismes OTAN peuvent, à tout moment, proposer des modifications en soumettant une proposition de normalisation à l'autorité de tutelle (TA), qui traitera ces modifications lors du réexamen du STANAG.

AUTORITÉ DE TUTELLE

Le présent STANAG est sous la responsabilité de :

CONFERENCE OF NATIONAL ARMAMENTS DIRECTORS/
CONFÉRENCE DES DIRECTEURS NATIONAUX DES ARMEMENTS
(CNAD)

Sub-Group A on Energetic Materials and Initiation Systems/
Sous-groupe A sur les matériaux énergétiques et les systèmes d'amorçage
(SG/A)

CUSTODIAN

The custodian of this STANAG is:

PILOTE

Le pilote du présent STANAG est :

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

Defence Ordnance Safety Group
DOSG ST1
Fir 3a #4304
Abbey Wood
Bristol
BS34 8JH
UK/ROYAUME-UNI

Nigel Rutter
Tel/Tél. : +44 30 67 93 54 77
E-mail:/Courriel : deswpnsdosg-st1a1@mod.uk

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to PfP, MD, ICI, Australia, Colombia, Iraq, Japan, the Republic of Korea, Mongolia, New Zealand, Singapore and South Africa

OTAN SANS CLASSIFICATION

Communicable au PPP, au DM, à l'ICI, à l'Australie, à la Colombie, à l'Iraq, au Japon, à la République de Corée, à la Mongolie, à la Nouvelle-Zélande, à Singapour, à l'Afrique du Sud

STANAG 4679
Edition/Édition 1

FEEDBACK

Any comments concerning this STANAG shall be directed to:

NATO Standardization Office
(NSO)

INFORMATIONS EN RETOUR

Tous les commentaires concernant le présent STANAG doivent être adressés au :

Bureau OTAN de normalisation
(NSO)

Boulevard Léopold III
1110 BRUXELLES – Belgique